







Brave New Innovation Program Volet 1

Information Importante:

Le 12 Juin 2024 à Toulouse (présentiel), les porteurs des projets éligibles au BNI – Volet seront auditionnés par le Comité d'Evaluation de cet Appel à Projets.

Merci de bien vous assurer de vous rendre disponible pour votre audition ce 12 Juin 2024 dans le cas où votre projet est éligible au BNI – Volet 1.

L'annonce des projets éligibles retenus pour l'audition sera faite la semaine du 3 Juin.

« Toulouse Initiative for Research's Impact on Society » (TIRIS), lauréat de l'appel à projets « Excellence sous toutes ses formes » du Programme Investissements d'Avenir, l'Université de Toulouse lance son appel à projets « Brave New Innovation » pour financer des **projets interdisciplinaires et à haut risque** qui nécessitent une montée en TRL/SRL pour une valorisation.

Présentation

Le Brave New Innovation Program (BNI) de TIRIS est un dispositif visant à financer des **projets interdisciplinaires et à haut risque** qui nécessitent une montée en TRL/SRL pour une valorisation.

- Le volet 1 (pré-maturation) du BNI sollicite des projets interdisciplinaires permettant d'aboutir à une démonstration de TRL/SRL 3.
- Le volet 2 (maturation, à venir AAP programmé au deuxième trimestre 2024) sollicitera des projets ayant un niveau de TRL/SRL 3 et permettant d'atteindre un TRL/SRL de 4 à 6.

Pour plus d'explications sur les TRL/SRL:

https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/politique-et-enjeux/innovation/tc2015/technologies-cles-2015-annexes.pdf

L'objectif de ce volet 1 est de soutenir des **projets interdisciplinaires** scientifiques innovants. Ceuxci doivent présenter un potentiel de valorisation (en direction des acteurs du monde socioéconomique : entreprises, associations, collectivités...), à **haut risque technologique/sociétal** et/ou à gain potentiel élevé sur les plans économique, sociétal et environnemental.

Les projets doivent démontrer leur appartenance à l'un des 3 piliers de TIRIS :

- Comprendre et favoriser la vie en bonne santé et le bien-être
- Comprendre le changement global et son impact sur les sociétés
- Accélérer les transitions durables : mobilité, énergie, ressources et mutations industrielles.

Pour en savoir plus sur les piliers TIRIS : https://www.univ-toulouse.fr/tiris-transitions-et-interdisciplinarite/3-piliers-thematiques









Pour satisfaire à la condition interdisciplinaire, le projet devra mobiliser a minima des personnels rattachés à deux pôles de recherche de l'UT différents (https://www.univ-toulouse.fr/recherche-dynamique/strategie-scientifique-partagee).

Les projets doivent avoir une durée comprise entre 6 et 18 mois maximum et démontrer une progression dans l'échelle de TRL/SRL.

Critères d'éligibilité et d'évaluation

1. Éligibilité du Projet

Critères d'éligibilité et de sélection :

- Cet appel est ouvert aux équipes des établissements partenaires de TIRIS
- Le projet doit être interdisciplinaire impliquant au moins deux partenaires issus de deux pôles de recherche différents de l'UT
- Le projet doit s'inscrire dans au moins un des 3 piliers TIRIS
- Le dossier doit convaincre de l'intérêt économique, sociétal et/ou environnemental du projet
- Le TRL/SRL de départ du projet sera inférieur à 3
- Une lettre signée des directeurs de laboratoires des équipes projet (une lettre par laboratoire) devra être jointe lors du dépôt.

Contenu du projet:

La description du projet présentera en 4 pages (références comprises) l'état de l'art scientifique, technique ou commercial en mettant en exergue la ou les applications visées comprenant notamment les avancées économiques, sociales ou environnementales en lien avec les objectifs d'au moins un des 3 piliers TIRIS, les résultats préliminaires, les apports de l'interdisciplinarité pour le projet et les verrous identifiés et à lever.

Le dossier contiendra:

- Les résultats préliminaires (en indiquant le cas échéant si tout ou partie a déjà fait l'objet d'une publication) présentant un potentiel économique, sociétal et/ou environnemental.
- Un plan d'actions démontrant de l'avancée d'au moins un niveau de TRL/SRL (ex : tester des résultats de recherche sur un cas applicatif, mesurer des caractéristiques spécifiques de l'application envisagée, renforcer des informations nécessaires pour avoir un actif valorisable...)
- La liste des livrables prévus
- La cible de valorisation (ex : collaboration industrielle/socio-économique, dépôt de brevet, transfert technologique, création de start-up, dépôt d'une fiche préliminaire d'invention, valorisation vers le monde socio-économique...)

S'agissant de valoriser des Innovations en finançant ces étapes de pré-maturation, les déposants sont invités à prendre contact avec leur structure de valorisation (SATT TTT, CNRS Innovation, Inserm Transfert, INRAE Transfert, cellules valorisation des universités...) pour échanger sur les aspects de propriété intellectuelle et de valorisation qui seront dans le dossier.

2. Éligibilité des dépenses

Les dépenses éligibles (Toutes les dépenses devront être en lien direct avec l'exécution du projet, affectées à la réalisation du projet) :

- Dépenses de personnels : Salaires des non permanents (CDD...) bruts chargés et affectés au projet









- Gratification de stagiaires à inclure dans la partie fonctionnement.
- Consommables et petits équipements
- Prestations internes et externes
- Frais de mission plafonnés à 3000 euros HT
- Frais liés au stockage et à la sauvegarde des données du projet

Les dépenses inéligibles :

- Travaux (bâtiment, infrastructure)
- Frais de maintenance et amortissement des équipements
- Frais de PI (pris en charge par les OTT)
- Congrès, frais de publications scientifiques
- Salaires des personnels permanent même s'ils sont affectés au projet
- Frais de gestion des établissements

3. Montant de l'aide

L'aide maximale sera de 40 000 euros par projet, à répartir entre les 2 équipes impliquées. Si un partenaire co-financeur existe, sa contribution devra être décrite dans le descriptif et dans le plan de financement.

4. En fin de projet

Le rendu en fin de projet, se fera sous forme d'une présentation orale, incluant la trajectoire de valorisation, devant les membres du comité de programme innovation et des instances de valorisation sous couvert d'un accord de confidentialité. Un bilan financier de l'action sera également demandé.

4. Calendrier

Date d'ouverture : 14 Février

• Date de clôture : 15 Mai

• Période d'évaluation de l'éligibilité des projets soumis : mi-Mai à fin Mai

Date d'audition des porteurs de projets éligibles retenus : 12 Juin - Toulouse

• Retour aux candidats : fin juillet

5. Modalités de dépôt

Les éléments suivants devront apparaître dans le dossier de dépôt

- l'état de l'art scientifique, technique ou commercial en mettant en exergue la ou les applications visées
- les résultats préliminaires existants et la diffusion dont ils ont éventuellement fait l'objet (publications, posters...)
- les apports de l'interdisciplinarité pour le projet et pour les disciplines en présence
- expliciter le niveau de TRL/SRL cible (TRL/SRL initial/final) et le ou les objectifs précis et quantifiés
- les verrous technologiques identifiés et à lever
- un calendrier prévisionnel de travail
- les résultats pouvant potentiellement conduire à de la propriété intellectuelle, et la voie de protection et/ou valorisation envisagée
- le cas échéant, fournir une marque d'intérêt du monde socio-économique









Annexes:

a) Critères d'évaluation des dossiers

- Adéquation à un des piliers TIRIS
- Degré d'interdisciplinaire
- Niveau de risque d'innovation technologique/sociétal
- Analyse du niveau de TRL/SRL initial vs visé
- Réponse à un besoin industriel ou sociétal
- Perspectives de valorisation (transfert par licence, création de startup, impact sociétal...)
- Propriété intellectuelle éventuelle
- Applications potentielles

b) Modalités d'évaluation

Phase 1: Présélection

Une évaluation interne des dossiers déposés sera réalisée par le Comité de Pilotage Innovation. Il portera sur l'**éligibilité** des dossiers. Ceux -ci seront **présélectionnés** selon les critères ci-dessus.

Phase 2: Audition des porteurs présélectionnés

Les porteurs de projets présélectionnés seront auditionnés par un jury mixte composé :

- du Comité de Pilotage Innovation
- de représentants des structures de valorisation du site

c) Grilles SRL/TRL

| 1 | BESOINS ET PROBLÉMATISATION Approche originale d'un enjeu sociétal. Les besoins sont décrits. |
|---|---|
| 2 | FORMULATION DU CONCEPT Le concept est ses applications générales sont decrits et caractérisés. |
| 3 | VALIDATION DU CONCEPT Les applications sociétales du concept sont identifiées, les parties prenantes comprennent et acceptent le concept. |
| 4 | MODÉLISATION DU SYSTÈME ET IDENTIFICATION DES FONCTIONS CLÉS Les applications du concept et eur combinaison dans les système sont décrites et défaillées. |
| 5 | PROTOTYPAGE DES FONCTIONS CLÉS Les fanctions au système sont mises en test in situ en contexte dégradé. |
| 6 | PRÉPARATION DU DÉMONSTRATEUR Les conditions de maie en auver du démanstrateur sont tigunés. |
| 7 | FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL DU DÉMONSTRATEUR Le systalme est expérimente et deployé dans fortyronnement réet; son impact est évalué et objective. |
| 8 | CONDITIONS DE NORMALISATION DU SYSTÈME Les process de normalisation sont qualifiés et évalues. |
| 9 | INTÉGRATION AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DANS SON ENSEMBLE |

Source : Grille SRL – Laboratoire commun Destins (Olivier PALLUAULT, « La grille Societal Readiness Level », Note de recherche et développement du Labcom Destins, octobre 2021)











Technology Readiness Level (TRL), échelle de maturité technologique









NIVEAUX

